



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 1977

L'an mil neuf cent soixante dix sept et le trente et un Mars à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents : MM. PUEYO, MACIAS, BAROUSSE, Adjoint - CHANFREAU BOYER
BONNEFOI - GALAN - TORNAMORELL - NOGUES - COVA - ORLIAC -
JORDA - BEYRET - MAS - POUJOL - COUSPEYRE - MORENO - REN.

Absents excusés : MM. BORDES - GUCHENS.

Monsieur MACIAS est nommé Secrétaire de Séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé à l'unanimité.

I - FORMATION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose la formation des commissions suivantes :

- Commission des Finances
- Commission économique
- Commission du Plan d'eau
- Commission Sociale
- Commission du P.O.S.
- Commission Jeunesse et Sports.

Il souhaite que le nombre de membres soit limité à 7 ou 8 qu'il juge à peu près raisonnable. Il demande des candidatures.

COMMISSION DES FINANCES

M. JORDA propose : MM. BONNEFOI GUCHENS JORDA
M. POUSSON " : MM. BAROUSSE MACIAS PUEYO BORDES ORLIAC

COMMISSION DES TRAVAUX

M. JORDA propose : MM. COVA REN JORDA TORNAMORELL
M. POUSSON " : MM. MAS BAROUSSE ORLIAC COUSPEYRE MORENO.

COMMISSION SOCIALE (fêtes, personnes âgées, foyer des jeunes, problèmes sociaux, éducation nationale)

M. JORDA propose : MM. CHANFREAU TORNAMORELL POUJOL
M. POUSSON " : MM. PUEYO NOGUES GALAN BAROUSSE

COMMISSION ECONOMIQUE

M. JORDA propose : MM. GUCHENS COVA TORNAMORELL
M. POUSSON " : MM. PUEYO ORLIAC NOGUES MACIAS

COMMISSION DU PLAN D'EAU

M. JORDA propose : MM. BONNEFOI COVA TORNAMORELL
M. POUSSON " : MM. MACIAS BAROUSSE PUEYO BOYER

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS et RELATIONS AVEC LES SOCIETES

M. JORDA propose : MM. JORDA POUJOL REN
M. POUSSON " : MM. BOYER COUSPEYRE ORLIAC MORENO

COMMISSION DU P/O.S.

M. JORDA propose : MM. CHANFREAU BEYRET BONNEFOI
M. POUSSON " : MM. BAROUSSE ORLIAC PUEYO GALAN.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur le Maire décide d'accorder les délégations suivantes :

- M. PUEYO : affaires sociales et économiques
- M. MACIAS : Education Nationale, plan d'eau, circulation
- M. BAROUSSE : Administration et Travaux
- M. BOYER : Jeunesse, Sports, Sociétés.

ELECTION DE DELEGUES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les assemblées municipales nouvellement élues doivent procéder à la désignation des nouveaux délégués aux Syndicats intercommunaux et organismes dont elles font partie.

Le Conseil Municipal procède au vote :

1 - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE BARBAZAN

MM. MORENO et POUSSON.

2 - SIVOM : M. POUSSON précise que Montréjeau n'est intéressé que par le Pool et la voirie.

Il propose : MM. POUSSON et MACIAS,
M. JORDA propose MM. BEYRET et JORDA.

Le Conseil Municipal désigne MM. POUSSON et MACIAS comme délégués titulaires et MM. BEYRET et JORDA comme suppléants.

3 - SYNDICAT DES EAUX DE LA BAROUSSE ET DU COMMINGES

Le Conseil désigné MM. POUSSON et BAROUSSE

4 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.E.S.

Le Conseil désigne M. MACIAS.

5 - BUREAU D'AIDE SOCIALE

M. POUSSON propose PUEYO et NOGUES
M. JORDA propose MM. CHANFREAU et POUJOL.

6 - SYNDICAT DES COMMUNES POUR L'APPLICATION DU STATUT DU PERSONNEL COMMUNAL

M. JORDA propose M. TORNAMORELL
M. POUSSON propose M. POUSSON.

DESIGNATION DE DELEGUES POUR LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE DE LA CHAMBRE DES METIERS

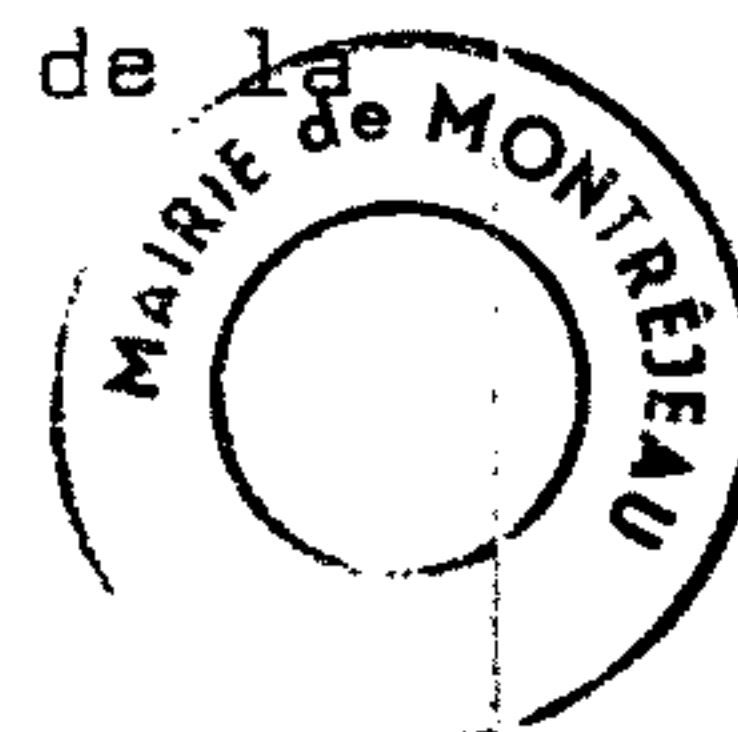
M. le Président donne connaissance à l'assemblée d'une lettre par laquelle M. le Préfet rappelle qu'aux termes de l'article 4 du décret n° 68.47 du 13 Janvier 1968, la liste électorale de la chambre des métiers doit être révisée dans chaque commune par une commission composée d'un délégué du Préfet, du Maire ou d'un Adjoint, d'un chef d'entreprise du secteur des métiers et d'un compagnon désignés par le Conseil Municipal ou à défaut de compagnon, d'un second chef d'entreprise du secteur des métiers semblablement désigné.

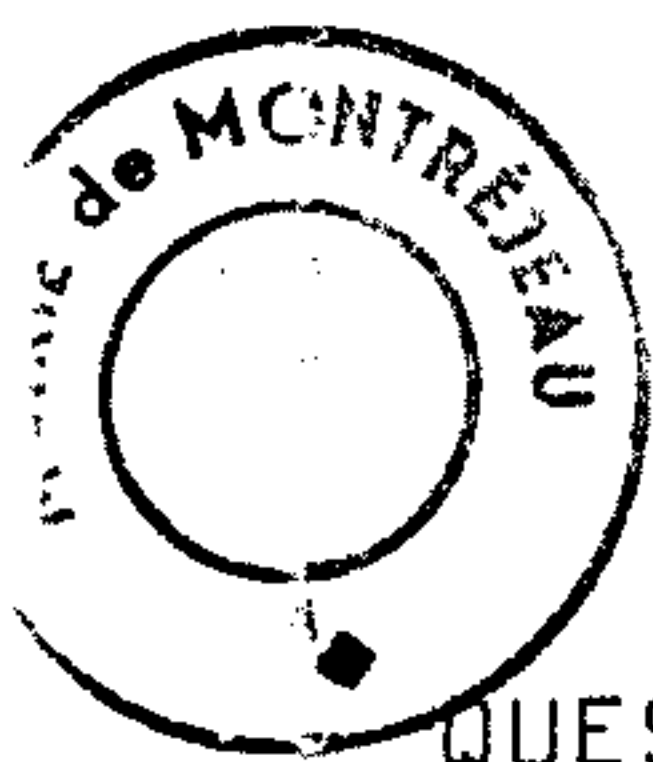
Il invite l'assemblée à procéder à cette désignation, conformément aux instructions contenues dans la lettre dont il vient de donner lecture.

Le Conseil,

Après avoir entendu cet exposé, décide de désigner pour faire partie de la commission :

- 1° - M. COVA Henri Chef d'entreprise du secteur des métiers
- 2° - M. BAROUSSE Edouard chef d'entreprise du secteur des métiers.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

M. POUSSON signale que le Conseil Municipal sera peut-être amené à créer d'autres commissions, suivant les besoins.

" Dans le cadre des questions diverses, je signale au Conseil que la Commune de Sauveterre nous a demandé de mettre à leur disposition pour un remplacement un employé du service administratif. Sauveterre se chargerait de la rémunération pendant ce remplacement. Nous avons posé la question à M. TUFFERY qui a accepté. Je vous demande votre accord. Nous fixerons les modalités de remboursement avec le Percepteur.

M. JORDA : Il faudrait d'abord fixer l'accord avec Sauveterre avant d'y envoyer M. TUFFERY.

Il est bien entendu que l'employé réintègre la commune de Montréjeau. Avez-vous parlé de ses frais de déplacement ?

M. BONNEFOI : J'ai appris qu'une petite entreprise de Montréjeau devait nous quitter, car elle a des propositions intéressantes de communes voisines pour s'aggrandir. Il me semble que le Conseil devrait s'y intéresser pour éviter qu'il ne parte ?

M. POUSSON : Nous sommes prêts à étudier toutes solutions pour retenir cette entreprise ; nous pourrions mandater 2 ou 3 personnes pour contacter l'intéressé.

M. BONNEFOI : Il faudrait lui proposer dans de bonnes conditions 5 à 6 000 m² de terrain.

M. POUSSON : Nous pourrions le voir demain après midi à 16 heures, MM. PUEYO BONNEFOI et moi-même.

M. JORDA : L'usine de la place aux moutons est-elle désaffectée ?

M. POUSSON : pas encore. Il y a eu dépôt de bilan ; l'huissier a mis les scellés. Il faut attendre que l'affaire soit clarifiée soit sous forme de concordat, de liquidation judiciaire, etc... La Commune n'est pas engagée quant aux bâtiments et pourrait reprendre ces bâtiments assez rapidement.

M. JORCA : c'était une location vente.

M. POUSSON : le contrat n'était pas encore signé.

M. JORDA ; Il n'a jamais payé

M. POUSSON : il était prévu un différé.

M. JORDA : Est-ce qu'on peut prévoir un aménagement des Horaires de la Mairie afin que les bureaux soient ouverts à des heures plus commodes.

M. BAROUSSE : Il faut d'abord prendre contact avec les employés.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures 50 minutes.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

